Nos 76 et bis

Je soussigné, Déclare comme étant la vérité que deux quittances signées Filippo Sirmayer, datées des 2 février et 12 7bre 1836 et portant acquit au total d'une somme de cinq cens quatre vingt dix huit baiques ont été jointes aux pièces à l'appui du compte de 1836 sous les Nos 76 et bis et envoyées avec ce compte au ministère de l'intérieur à Paris

En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration pour tenir lieu et place des originaux aux archives de l'Académie

Rome le 31 Xbre 1836

A. Lego

Sre Bibre de l'Aie Rle de France